



Outaouais (Région 07)

Unités d'aménagement : 071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51

Au printemps et à l'été 2013, le Forestier en chef a présenté, en revue externe, les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour les 71 unités d'aménagement des forêts du domaine de l'État.

Le Forestier en chef s'est alors assuré à travers cette revue externe, que les objectifs régionaux et locaux ont été entendus et considérés. Les éléments suivants ont été jugés importants et nécessitent des ajustements pour le calcul final des possibilités forestières 2014-2018 des unités d'aménagement de la région de l'Outaouais.

Facteurs retenus par le Forestier en chef

✘ Unités d'aménagement 071-51, 072-51 et 073-51

Exclusion de la possibilité forestière des volumes de thuya et de pruche en essences compagnes dans les aires de confinement du cerf de Virginie.

✘ Unité d'aménagement 073-52

Réduction de 10 % appliquée pour tenir compte des mesures d'harmonisation sur le territoire de l'Entente trilatérale Lac Barrière-Québec-Canada.

✘ Unité d'aménagement 074-51

Réduction de 14 % appliquée pour tenir compte des mesures d'harmonisation sur le territoire de l'Entente trilatérale Lac Barrière-Québec-Canada.

Amélioration continue dans le calcul des possibilités forestières

Il est à noter que certains éléments peuvent avoir été modifiés dans le calcul des possibilités forestières suite à la revue externe, sans qu'ils soient en lien avec les commentaires reçus. En effet, dans un esprit d'amélioration continue, des modifications ont été apportées et des mises à jour ont été intégrées, notamment dans les intrants économiques. Plus spécifiquement, la modification suivante a été apportée :

✘ Unité d'aménagement 072-51

Introduction dans le calcul des possibilités forestières de l'objectif de maintien des composantes d'abri et de l'apport de nourriture en période hivernale dans les aires de confinement du cerf de Virginie. *Suite à une analyse de sensibilité du Bureau du forestier en chef démontrant un impact significatif à l'échelle stratégique.*

Toutes les modifications mentionnées expliquent les écarts entre les résultats finaux et ceux produits lors de la revue externe.



Gérard Szaraz ing.f., M.Sc., M.A.P.
Forestier en chef
Le 7 novembre 2013

Bureau du forestier
en chef

Québec 

